

## **Méthodologie**

Le Conseillé Financier Indépendant est à même de trouver l'adéquation entre les besoins du consommateur aisé ou fortuné et les produits des entreprises réglementées (banques ou sociétés de gestion)

C'est seulement après avoir pris le temps de vous écouter afin d'appréhender et de cerner votre besoin en profondeur que je vous soumettrai une sélection des solutions les mieux adaptées.

Je ne suis pas un "vendeur de produit", je n'ai pas de "quota de produits à placer", ni "d'objectifs à atteindre".

Ma **réelle indépendance** me permettra en conséquence de vous proposer une sélection argumentée de formules les plus adaptées à votre situation.

Nous prendrons, ensemble, le temps de les disséquer, de les analyser pour en retenir celle que vous jugerez comme vous convenant le mieux.

Il va sans dire que les formules que je sélectionne, tout comme mes partenaires (banques, sociétés de gestion, etc...), sont toujours officiellement agréés et reconnus par les autorités belges de tutelle.

Ce, même si leur siège social est parfois situé à l'étranger (Luxembourg y compris).

## **Vos besoins et vos projets évoluent.**

**Je vous accompagne à chaque moment de votre vie  
au travers de multiples services sur mesure**

### **Mon métier consiste à :**

- Vous proposer de faire le point sur les divers éléments de votre patrimoine (placements et liquidités), d'établir un « bilan » tenant compte de vos caractéristiques personnelles, de votre famille, de votre situation économique et professionnelle, de votre éventuelle aversion au risque, de votre histoire et surtout de vos objectifs patrimoniaux.
- Vous aider à définir rigoureusement vos objectifs fondamentaux.
- Dégager des solutions cohérentes en parfaite adéquation à votre besoin, conformes à vos souhaits et à vos possibilités.
- Mettre en œuvre ces solutions au moindre coût, sans risque inutile ou inconsidéré.
- Surveiller les résultats obtenus et vous rencontrer sur base régulière afin de les commenter.

### **Mais aussi :**

- A vous assurer un contact privilégié avec un interlocuteur unique, alors même que vos avoirs pourraient être répartis entre plusieurs institutions financières,
- A travailler de concert, mais avec esprit critique et totale indépendance, avec vos différents *Private Bankers*,
- A vous assurer une veille vous permettant de bénéficier d'opportunités personnalisées (obligations, actions, fonds,...)

## Honoraires

Je suis rémunéré de deux manières:

- Sous forme de rétrocessions de commissions de la part des établissements financiers (banques, sociétés de gestion, compagnies d'assurance,...) partenaires de "Invest-Conseil", de sorte que les solutions et les montages financiers proposés n'entraînent aucun surcoût pour notre clientèle.
- Sous forme d'honoraires lorsque votre demande consiste en du conseil. Pour ce cas précis, un cahier des charges est établi afin de lister vos préoccupations et attentes ainsi que le montant de nos honoraires.

Ces deux modes de rémunération sont indépendants l'un de l'autre.

## Vos garanties

- Vous bénéficiez des garanties d'un **statut belge officiel et strictement réglementé**, avec notamment : l'interdiction absolue de recevoir ou de garder des fonds, instruments financiers, tant en espèces que sur un compte.
  - "Invest-Conseil " s'est par ailleurs **engagée officiellement à servir de manière honnête, équitable et professionnelle les intérêts de sa clientèle. Les informations qu'elle fournit à son client sont correctes, claires non trompeuses et complètes.**
  - "Invest-Conseil" ne dispose pas de contrat d'agence exclusive et peut donc ainsi **faire jouer la concurrence et proposer en toute indépendance** à l'investisseur ou à la Famille, la formule, ou le produit, le mieux adapté à son besoin.
- 
- "Invest-Conseil scs" est inscrite au registre des intermédiaires en services d'investissement en qualité de conseiller en investissement sous le numéro **CBFA 103370 A**. CBFA est l'abréviation de **Commission Bancaire, Financière et des Assurances** qui est l'organisme de tutelle chargé de l'encadrement et du contrôle de nos activités. Le registre est consultable à l'adresse [www.cbfa.be](http://www.cbfa.be).